



Paris, le 10 juillet 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

—

### **PAC 2014-2020 : Stéphane LE FOLL ouvre la concertation sur les choix nationaux pour la mise en œuvre en France d'une PAC en faveur de l'élevage et de l'emploi**

—

Suite à l'accord trouvé sur la PAC par les Ministres européens de l'Agriculture, le Parlement européen et la Commission le 26 juin dernier, Stéphane LE FOLL a présenté ce jour en Conseil des ministres les grands axes de cette réforme qui doit permettre la mise en place d'une PAC plus juste, plus verte, plus régulatrice et tournée vers les jeunes et l'avenir.

Le Ministre a rencontré hier et aujourd'hui l'ensemble des organisations professionnelles agricoles (OPA) représentatives pour initier la concertation sur la mise en œuvre de la nouvelle PAC au niveau national. Des réunions de travail sont prévues suite à ces premières discussions.

Cette concertation doit permettre au Ministre, d'ici à la fin du mois de septembre, de définir les dispositifs et mesures qui seront mises en place par la France dans le cadre des possibilités ouvertes par l'accord sur la nouvelle PAC.

D'ores et déjà, le Ministre a présenté aux OPA quatre scénarios concernant la répartition des aides directes pour la France métropolitaine, autrement appelées aides du premier pilier (7,5 milliards d'euros par an).

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) – [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)